

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93 - 394** du **26 AOUT 1993**
portant nomination de ~~Madame~~ **BOMBI Sophie,**
épouse **MOUKOUYOU-KIMBOUALA,**
en qualité de Directeur Financier et Comptable
de l'Office National des Postes et
Télécommunications.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 64-328 du 23 Septembre 1964 portant organisation de l'office des postes et télécommunications de la République du Congo ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil de cabinet,

DECRETE :

Article Premier : ~~Madame~~ **BOMBI Sophie,** épouse **MOUKOUYOU-KIMBOUALA,** inspecteur général des postes et télécommunications, est nommée directeur financier et comptable de l'office national des postes et télécommunications.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Madame BOMBI (Sophie,) épouse MOUKOUYOU-KIMBOUALA, sera enregistré, publié au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le **26 AOUT 1993**.....

Par le Premier ministre,
chef du Gouvernement :


Général
Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le ministre de la communication,
des postes et télécommunications,
porte-parole du Gouvernement,

Albertine LIPOU-MASSALA